

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17762**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Sciences de la Mer et du Littoral et Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des Espaces et des Activités Maritimes à finalité recherche et professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés de détecter, analyser et traiter les problèmes juridiques relatifs aux divers domaines des activités maritimes et du droit de la mer en établissant les pièces des dossiers litigieux, en assurant le suivi des affaires contentieuses, en définissant, concevant et rédigeant les documents, actes juridiques et réglementations utiles.

A l'issue de la formation du master, dans le domaine du droit maritime, le diplômé est capable de conseiller les divers opérateurs des activités maritimes (armement, agence, chargeur, transitaire, commissionnaire, NVOCC, assureur, remorqueur, manutentionnaire...) dans la mise en œuvre de leurs responsabilités administratives et commerciales, de négocier et élaborer des contrats et conventions, de traiter le contentieux découlant de l'exercice des activités. Il conseille les opérateurs sur l'utilisation des instruments juridiques spécifiques à l'occupation et à l'exploitation du domaine public, sur les règles d'urbanisme relatives à la construction sur le domaine littoral, sur les instruments relatifs aux régimes d'autorisation, de gestion et d'exploitation des ressources.

Il les aide à prévenir les risques de dommages à l'environnement et, le cas échéant, à en traiter les conséquences juridiques.

Dans le domaine du droit international de la mer, le diplômé interprète et déduit les conséquences des actes internationaux relatifs à la mise en œuvre de ce droit spécifique, à ceux de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la sûreté maritime et portuaire. Il conseille les opérateurs sur la compétence et la juridiction des Etats en mer, sur les procédures relatives à la recherche et la poursuite des infractions, sur les risques judiciaires encourus.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé peut exercer dans le domaine de l'assurance, de la banque, des secteurs d'activités couverts par l'ensemble des opérateurs (entreprises privées ou publiques) du secteur maritime (transports,...); dans le domaine du conseil, de l'étude et de l'expertise juridiques; dans les organismes professionnels et syndicaux, les organismes de prestations sociales maritimes, les coopératives maritimes; dans l'administration territoriale ou nationale interne et l'administration communautaire (après concours).

Il peut exercer les emplois de juriste (terminologie générale recouvrant une grande diversité de fonctions) : chargé d'affaires, chargé du contentieux, courtier, conseiller juridique, consultant, chargé d'études, expert, secrétaire de comité (organismes professionnels et syndicaux), juriste d'administration (après concours) territoriale, nationale, communautaire, journaliste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : (30 ECTS)

- UE Fondamentale I (12 ECTS) : Droit maritime, Droit de l'urbanisme et du littoral, Droit européen des affaires
- UE Complémentaire I (6 ECTS) : 2 au choix parmi : Droit des affaires publiques, Droit international privé, Droit international public économique, Droit pénal spécial, Droit des sûretés, Contentieux de l'UE, Techniques contractuelles françaises et étrangères
- UE Approfondissement I (6 ECTS) : Méthodologie et épistémologie de la recherche en droit, 1 matière non retenue dans l'UE Complémentaire, Méthodologie de la synthèse et du rapport de stage
- UE Professions du droit (4 ECTS) : Grandes questions du monde du travail et déontologie professionnelle, Actualité de l'option, Technique du CV et de l'entretien
- UE Communication (2 ECTS) : Langue vivante

Semestre 8 : (30 ECTS)

- UE Fondamentale II (12 ECTS) : Droit des assurances, Droit de la mer et des espaces internationaux, Droit de l'environnement
- UE Complémentaire II (6 ECTS) : 2 au choix parmi : Droit des collectivités locales, Contentieux administratif, Droit du commerce international, Droit international et européen des droits de l'homme, Voies d'exécution, Droit administratif des biens
- UE Approfondissement II (6 ECTS) : Stage de 4 semaines, 1 matière non retenue dans l'UE, Mémoire
- UE Outils professions du droit (4 ECTS) : Outils informatiques pour les métiers du droit, Outils de professionnalisation

- UE Communication (2 ECTS) : Langue vivante
Semestre 9 : (30 ECTS)
- UE Fondamentale (13 ECTS) : Droit international de la mer, Droit européen de la mer, Droit maritime-Statut du navire, Droit du transport maritime
- UE Enjeux et problématiques en sciences de la mer et du littoral (1 ECTS) : Introduction aux sciences de la mer et du littoral
- UE Spécialisation (10 ECTS) : Droit des pêches, Aménagement du littoral, Droit social maritime, Evénements de mer, Contrats maritimes, Droit du domaine public maritime, Planification de l'espace maritime et littoral, 1 au choix parmi : Géographie littorale, Economie des ressources marines
- UE Outils d'insertion professionnelle (6 ECTS) : Anglais maritime et commercial, Techniques de recherche d'emploi, Formation documentaire, Conférences dispensées par des professionnels
Semestre 10 : (30 ECTS)
- UE Fondamentale (10 ECTS) : Droit maritime-DIP et contentieux, Droit des assurances, Droit portuaire, Droit des pollutions marines, Droit international de l'exploitation des ressources marines, Droit pénal de la mer
- UE Sciences et société (1 ECTS) : 3 conférences de personnalités extérieures
- UE Spécialisation (19 ECTS) : Voyage d'étude (institutions européennes) et conférences (1 semaine), Déplacements sur le terrain, Validation de l'outil informatique « Traitement des informations juridiques et des compétences » pour l'obtention de la certification C2i, Stage de 3 mois minimum en entreprise (pour le diplôme à finalité professionnelle), Stage de 3 mois minimum de recherche (pour le diplôme à finalité recherche)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002)

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 (J.O. du 8 avril 2002) relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 6 décembre 2005 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

<http://www.univ-brest.fr/IUEM>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest

Historique de la certification :